



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 4 avril 2013 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absents :

Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, Directrice générale et greffière adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 16 h 40

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2013**

**CM-201304085**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 avril 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 avril 2013

**5 Rapport des services**

5.1 Participation de la Ville de Montréal-Est au programme TECQ 2010-2013

5.2 Demande de subvention au Programme PIQM – Renouvellement de conduites (PIQM – conduites)

5.3 Demande de subvention Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

5.4 Demande de financement dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) (parc des Vétérans)

5.5 Demande de subvention pour la Fête nationale

5.6 Proposition de règlement dans le dossier Lu-Ard Électrique et Groupe Mondo c. Ville de Montréal-Est

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## RAPPORT DES SERVICES

5

---

### PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU PROGRAMME TECQ 2010-2013

**CM-201304086**

5.1

Considérant que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au MAMROT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de revoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre du MAMROT;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le MAMROT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### SUBVENTION PROGRAMME PIQM - RENOUELEMENT DE CONDUITES (PIQM - CONDUITES), SOUS-VOLET 1.5

**CM-201304087**

5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour le projet de remplacement d'aqueduc et d'égouts des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert entre les avenues Laganière et Lesage, ainsi que sur l'avenue Lelièvre entre Sainte-Catherine et Victoria.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Que le conseil de la Ville de Montréal-Est autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement d'aqueduc et d'égouts des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert entre les avenues Laganière et Lesage ainsi que sur l'avenue Lelièvre entre Sainte-Catherine et Victoria;

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### SUBVENTION PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) VOLET 1.4

**CM-201304088**

5.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet DST-2011-44 - Bassin de drainage - place Marien (Terre 245) (consolidation);

Considérant que le conseil a adopté le projet en décembre 2012 pour une somme de 2 000 000 \$ lors de l'adoption du PTI.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.4 du PIQM relativement au projet DST-2011-44 - Bassin de drainage - place Marien (Terre 245) (consolidation);

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (FAIC) (PARC DES VÉTÉRANS)**

**CM-201304089**

5.4

Considérant que le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC), en vigueur jusqu'au 31 mars 2014, vise à appuyer la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement d'infrastructures communautaires existantes;

Considérant que le remboursement peut atteindre jusqu'à 50 % des coûts admissibles;

Considérant que le projet doit être complété au plus tard le 31 mars 2014;

Considérant que le Conseil, lors de l'adoption du PTI a accepté une dépense de 1 500 000 \$ plus taxes;

Considérant que le montant du projet peut varier entre 1 500 000 \$ et 2 000 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De présenter une demande d'aide financière au Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) pour la reconstruction du parc des Vétérans (DST-2012-57);

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE NATIONALE**

**CM-201304090**

5.5

Considérant que les festivités de la Fête nationale se dérouleront le 23 juin 2013;

Considérant que la subvention doit être acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, accompagnée d'une résolution.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la demande de subvention pour la Fête nationale et par le fait même d'autoriser, madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PROPOSITION DE RÈGLEMENT DANS LE DOSSIER LU-ARD ÉLECTRIQUE ET GROUPE MONDO C. VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201304091**

5.6

Considérant le dossier de la poursuite de Lu-Ard Électrique et Groupe Mondo c. Ville de Montréal-Est concernant les défauts liés aux travaux de construction de l'hôtel de ville de Montréal-Est;

Considérant l'offre faite par les procureurs de Lu-Ard Électrique et de Groupe Mondo inc. de régler le dossier pour une somme globale de 70 000 \$ en capital, intérêts et frais.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'offre de règlement final faite par les procureurs de 3175120 Canada inc. (Lu-Ard Électrique) et de 4152697 Canada inc. (Groupe Mondo) dans les dossiers 500-17-071057-122 (anciennement 500-22-144985-085) et d'autoriser le paiement d'une somme de 55 000 \$ à 3175120 Canada inc. (Lu-Ard Électrique) et de 15 000 \$ à 4152697 Canada inc. (Groupe Mondo), le tout représentant une somme globale de 70 000 \$ en capital, intérêts et frais;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**CM-201304092**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 16 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---